

## Bilan formation des membres du CSE en 2022



Un Comité Social et Economique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins onze salariés (article L. 2315-17 du code du travail) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les formations des membres du CSE nécessaires à l'exercice de leurs missions sont dispensées :

- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national),

- soit par des organismes agréés par la préfète de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 : <http://grand-est.dreets.gouv.fr/Agrement-des-organismes-pour-les-formations-CSE>

Tous les membres de la délégation du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail (L. 2315-18). La formation économique quant à elle, est dispensée auprès des membres titulaires du CSE des entreprises d'au moins cinquante salariés (L. 2315-63).

Les formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non (article L. 2315-17 du code du travail).

### Les organismes de formation agréés en région...



Organismes agréés en GE	2019	2020	2021	2022
Ardennes	0	1	2	2
Aube	1	6	7	6
Marne	4	6	7	6
Haute-Marne	0	0	0	0
Meurthe-et-M.	8	9	14	13
Meuse	0	0	2	2
Moselle	9	9	15	16
Bas-Rhin	14	14	17	17
Haut-Rhin	3	3	8	8
Vosges	1	2	2	3
<b>Total Grand Est</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>74</b>	<b>73</b>

Après une progression constante depuis la mise en place des CSE dans les entreprises, le nombre d'organismes de formation habilités à dispenser la formation des représentants du personnel des comités sociaux et économiques en région Grand Est reste stable avec un total de **73 organismes de formation**. La proportion d'organismes possédant le double agrément (économique et santé, sécurité et conditions de travail) continue quant à lui sa progression (près de 40 % en 2022 contre 36% en 2021 et 32 % en 2020).

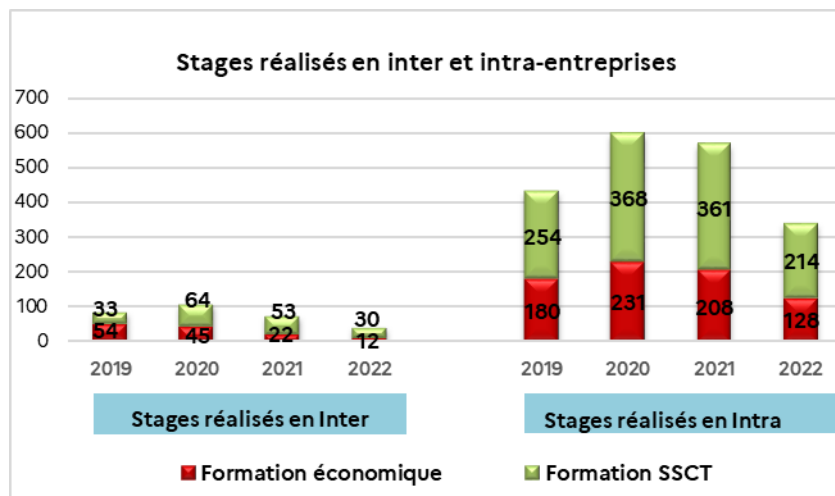
Seul le département haut-marnais ne compte aucun organisme de formation agréé dans ce cadre.

**63 % des organismes de formation** agréés sont localisés sur **3 départements de la région** (Bas-Rhin, Moselle et Meurthe-et-Moselle), un taux quasi identique aux deux années précédentes.

## Des formations moins nombreuses...

On constate que les formations des représentants du personnel ont été concentrées sur les trois premières années suivant la mise en place des CSE, le total de formations ayant considérablement diminué en 2022 avec presque deux fois moins de formations organisées en 2022 qu'en 2021.

	2019	2020	2021	2022
Stages SSCT et économiques	521	708	644	384

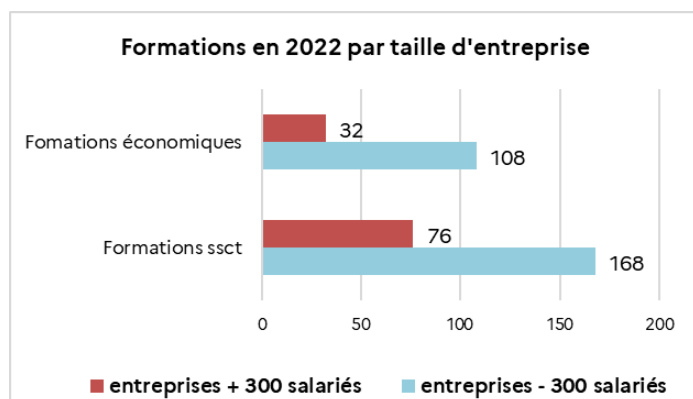


Avec des taux toujours élevés, le format « intra-entreprises » reste privilégié par les organismes en 2022 et représente 91 % des formations économiques (contre 90% en 2021, 84 % en 2020 et 77 % en 2019) et 88 % des formations SSCT (contre 87% en 2021, 85 % en 2020 et 88 % en 2019).

S'agissant des domaines des formations dispensées, les entreprises privilégient les formations en santé, sécurité et conditions de travail qui représentant 61 % du total des sessions sur 4 ans et 57 % des bénéficiaires. Cette tendance se confirme en 2022 avec une proportion croissante de stages réalisés en SSCT (près de 64%).

Formations des CSE sur 4 ans	Nombre de stages	Nombre de stagiaires
Formations économiques	880	6769
Formations SSCT	1377	8927

### ➔ Les formations par taille d'entreprise :



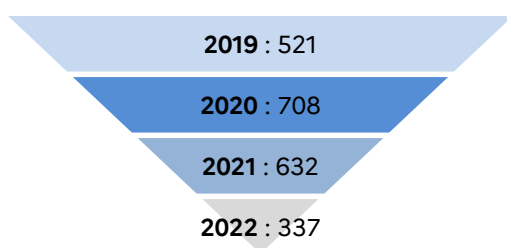
72 % des sessions de formations dispensées en 2022 le sont dans les entreprises de moins de 300 salariés.

## ... mais des sessions de renouvellement en progression

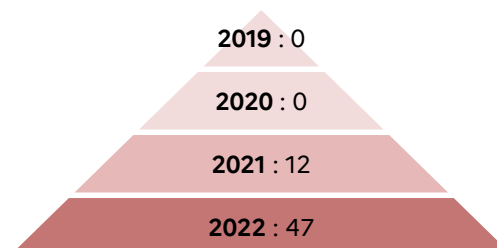
Sur le total, 47 sessions de formations au titre du renouvellement, représentant 12 % des formations ont été dispensées par les organismes au cours de l'année 2022.

Mises en place dès 2021, ces sessions de renouvellement de mandat pour les membres de la délégation du personnel se sont fortement multipliées en 2022, passant de 12 sessions dispensées en 2021 à 47 en 2022, augmentation cohérente au vu du renouvellement des premiers mandats de DP dans de nombreuses entreprises.

### Formations initiales

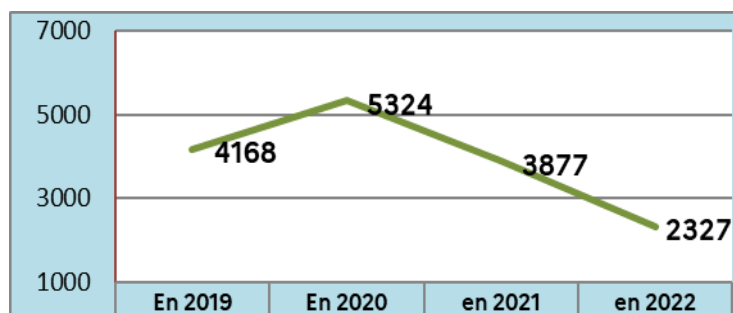


### Formations de renouvellement



Parmi ces 47 sessions, 25 concernaient le domaine économique et 22 ont eu lieu en santé, sécurité et conditions de travail. L'accélération des sessions de renouvellement est plus importante en matière économique puisqu'elles représentent 53 % des formations organisées dans ce cadre en 2022 contre 25 % en 2021.

## Un volume de stagiaires en nette diminution...

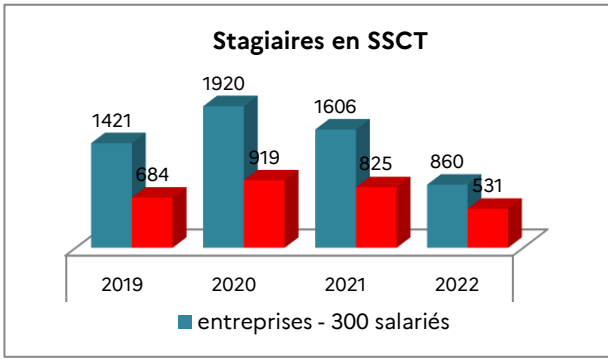


Le volume de stagiaires en 2022 suit la baisse du nombre de sessions de formations en 2022.

Le nombre moyen de 6 stagiaires par session reste cependant stable par rapport à 2021.

## ... mais des stagiaires en SSCT toujours majoritaires

Cette année encore, les représentants du personnel sont plus nombreux à avoir suivi les formations en matière de santé, sécurité et conditions de travail (**1391** contre 936 en matière économique).



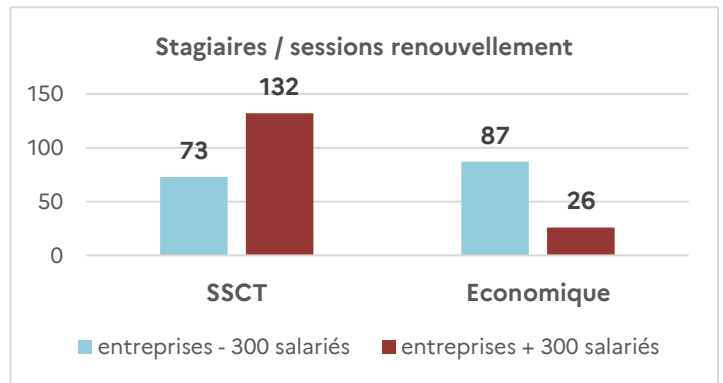
Sur la période 2019-2022, on constate également que les représentants du personnel ayant bénéficié de formations en SSCT appartiennent majoritairement à des entreprises de moins de 300 salariés, représentant à eux seuls environ 2/3 des stagiaires formés. Une hausse légère de la proportion de stagiaires issus des entreprises de plus de 300 salariés est à noter en 2022 (38 % contre 34 % en 2021, 32 % en 2020 et 2019).

## Focus sur les représentants inscrits aux sessions de renouvellement

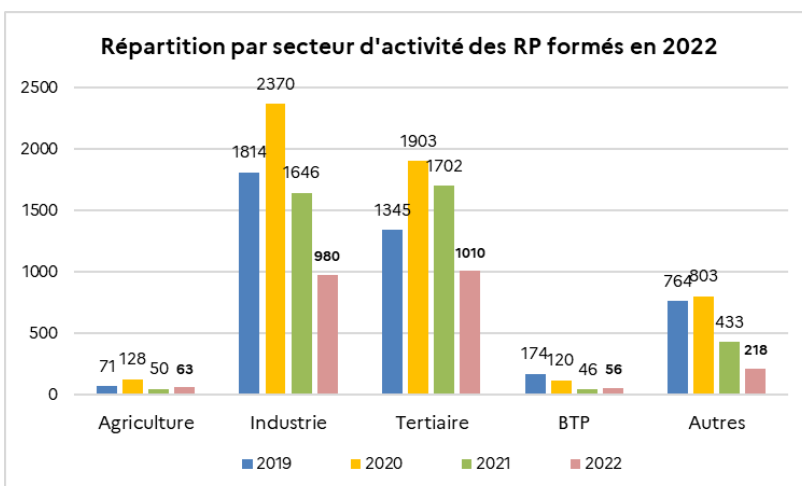
Les formations au titre du renouvellement (47) qui ont eu lieu en 2022 ont rassemblé un total de **318 stagiaires, soit 14 %** des stagiaires formés (contre 1 % en 2021). Globalement, autant de stagiaires ont été formés sur la partie SSCT qu'économique. La répartition des stagiaires par taille d'entreprise (plus ou moins de 300 salariés) est également relativement équilibrée.

Les membres de CSE issus des entreprises de plus de 300 salariés ont bénéficié de sessions de renouvellement majoritairement dans le domaine SSCT (**132 stagiaires** contre 26 stagiaires dans le domaine économique)

Les représentants du personnel (RP) appartenant à des entreprises de moins de 300 salariés ont quant à eux suivi une formation de renouvellement dans des proportions quasi identiques dans les deux domaines (73 pour SSCT et 87 pour économique).



## Zoom sur les secteurs d'activité concernés par les formations...



La baisse du nombre de sessions en 2022 est répartie sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Comme en 2021, les secteurs du tertiaire et de l'industrie sont majoritairement concernés par les formations (43 % de stagiaires pour le secteur tertiaire et 42 % de stagiaires pour l'industrie). La proportion des stagiaires répartis sur l'ensemble des secteurs reste sensiblement identique à celle de 2021.

## ➔ Répartition des stagiaires par secteur d'activité :

Comme les années précédentes, les formations ont essentiellement bénéficié aux représentants du personnel relevant du secteur tertiaire et de l'industrie.

Que ce soit en santé, sécurité et conditions de travail ou dans le domaine économique, le nombre de représentants du personnel formés dans le secteur agricole et le BTP reste toujours très faible (respectivement 3,31% et 2,30% pour SSCT et respectivement 1,82 % et 2,56 % pour la matière économique).

On note cependant une légère hausse du nombre de RP formés en **santé, sécurité et conditions de travail** dans le secteur du BTP, seul secteur augmentant le nombre de délégués du personnel formés par rapport à l'année passée.

